

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 décembre 2024 à 20h30

Date de convocation : le 28 novembre 2024

Publication des délibérations : le 16 décembre 2024

Publication sur le site : le 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. Sylvain GARAND.

Etaient présents :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique.

Procuration(s) :

Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUCLAIR Marie-Christine, M. BROCHET Didier, Mme CLATOT Marie, M. DOUCET Jean-Marc, Mme DROUAIRE Lucie, Mme DROUET Florence, Mme GRENET-GANACHAUD Gwénaëlle.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DOUVILLE Olivier.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2024.
- 2 - Poursuite du système de prestations de services pour la compétence voirie entre les communes de Saint Martin de l'If, Carville la Folletière et Mesnil Panneville.
- 3 - Convention de mise à disposition des agents techniques entre la commune de Saint Martin de l'If et le SIVOM de la Région de Fréville.
- 4 - Remise gracieuse taxe foncière - Boucherie.
- 5 - Décision modificative - Espace commercial.
- 6 - Garantie emprunt Logéal Immobilier.
- 7 - Gratuité de l'encart publicitaire pour les commerçants de la commune.
- 8 - Motion sur les coupes budgétaires imposées aux collectivités.
- 9 - Révision des prix - Salle polyvalente.
- 10 - Révision des prix - Concessions cimetières.
- 11 - Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2025.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- 12 - Demande de remboursement - Salle polyvalente.
- 13 - Adhésion à l'association Médi-Caux Bus.
- 14 - Décision modificative - Budget principal.
- 15 - Location à titre exceptionnel du Foyer Rural de Fréville.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Informations et questions diverses.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 octobre 2024

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 24 octobre 2024 envoyé par mail aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'adopter le procès-verbal de cette réunion.

2 - Poursuite du système de prestations de services pour la compétence voirie entre les communes de Saint Martin de l'If, Carville la Folletière et Mesnil Panneville

Monsieur le maire rappelle que suite au départ de la commune d'Écalles Alix du système de prestations de services, les communes de Carville la Folletière, Mesnil Panneville et Saint Martin de l'If ont décidé de poursuivre ce regroupement pour assurer la compétence voirie.

Monsieur le maire donne lecture de la convention cadre ainsi que la convention de groupement de commandes pour la réalisation de prestations de services entre communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE :

- De poursuivre la mise en place du système de prestations de services au sein de la commune de Saint Martin de l'If à compter du 1^{er} janvier 2025,
- D'autoriser le maire à signer la convention cadre, le contrat en découlant et la convention groupement de commandes entre les communes de Carville la Folletière, Mesnil Panneville et Saint Martin de l'If.

3 - Convention de mise à disposition des agents techniques entre la commune de Saint Martin de l'if et le SIVOM de la Région de Fréville

Suite au départ à la retraite de Monsieur Michel TOURMENTE et à son non-remplacement ainsi que le départ de la commune d'Écalles-Alix de la prestation de services pour la compétence voirie, la mairie de Saint Martin de l'If propose la mise à disposition de deux agents techniques, une journée par semaine, au SIVOM de la Région de Fréville, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

4 - Remise gracieuse taxe foncière - Boucherie

Considérant le montant de la taxe foncière et les conséquences financières des travaux de réaménagement du Bourg sur le chiffre d'affaires de la boucherie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'effectuer une remise gracieuse pour le titre n°35 concernant cette taxe foncière d'un montant de 1 538€.

5 - Décision modificative - Espace commercial**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-100,00
617 (011) : Etudes et recherches	-1 500,00
6577 (65) : Remises gracieuses	1 600,00
	0,00
Total Dépenses	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'accepter cette décision modificative.

6 - Garantie emprunt Logéal Immobilière

Suite aux résultats des diagnostics énergétiques de 10 logements sur la commune classé F et G, des travaux d'isolations sont nécessaires.

Logéal Immobilière sollicite notre accord pour garantir le montant des prêts à contracter (Prêts à l'amélioration « PAM » et Eco-Prêt) d'un montant total de 87 000€ maximum. Le montant définitif sera validé ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE de donner une suite favorable à cette demande.

Madame Valérie PONSAR ne souhaite pas prendre part au vote pour la prochaine délibération.

DELIBERATION N°7

Date : 11 décembre 2024

7 – Gratuité de l'encart publicitaire pour les commerçants de la commune

Suite aux répercussions financières sur les chiffres d'affaires dûes aux travaux de réaménagement du Bourg pour les commerçants de la commune de Fréville,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE de ne pas facturer les encarts publicitaires des commerçants de la commune de Fréville situés sur la zone de travaux lors de l'élaboration du prochain bulletin municipal.

DELIBERATION N°8

Date : 11 décembre 2024

8 – Motion sur les coupes budgétaires imposées aux collectivités

Vu l'article 72 de la Constitution, garantissant l'autonomie des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

Vu le projet de loi de finances pour 2025, n°324 déposé le jeudi 10 octobre 2024 ;

- **Considérant** que les collectivités territoriales ne sont en rien responsables du déficit public. Entre 2019 et 2023, celles-ci ayant dégagé un solde cumulé positif de + 1,9 milliards d'euros alors que l'État dégagait pour sa part un solde négatif cumulé de - 690,7 milliards d'euros ;
- **Considérant** que les services publics, qui bénéficient à toutes et tous, produisent plus de 20% des richesses de ce pays (plus de 20% du PIB) et en tant que premier investisseur public en France, représentant plus de deux tiers de l'investissement public national ;
- **Considérant** le Projet de loi de Finances pour 2025 et le prélèvement de 2,8 milliards d'euros sur les recettes des collectivités territoriales, et les 6,5 milliards d'euros d'économies introduites par le projet de loi de finances pour 2025, représentent une offensive, dont la nature est sans précédent contre leur autonomie financière et leur capacité à remplir leurs missions de service public ;

- **Considérant** que le « fonds de précaution » qui ponctionne près de 3 milliards d'euros sur les recettes des 450 plus importantes collectivités, parmi lesquelles départements et intercommunalités, privera par ricochet de nombreuses communes de soutiens financiers essentiels ;
- **Considérant** que la réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et du Fonds vert, ainsi que la stabilisation de la dynamique de TVA, auront des effets négatifs sur les capacités d'investissement des collectivités locales, notamment dans les projets liés à la transition écologique et aux équipements publics ;
- **Considérant** que le relèvement des cotisations retraite employeur pour la CNRACL, alors que ce régime a dégagé d'importants excédents au cours des dernières années, constitue une augmentation supplémentaire injustifiée imposée aux collectivités locales et qui majorera mécaniquement leurs dépenses de fonctionnement à effectifs équivalents ;
- **Considérant** que le cadre législatif actuel ne permet pas aux collectivités territoriales de disposer de la visibilité budgétaire nécessaire pour planifier leurs investissements à moyen et long terme, ni de compenser les pertes de ressources imposées unilatéralement par l'État ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE de délibérer ainsi :

- Il s'oppose au Projet de loi de finances pour 2025, dans sa rédaction actuelle, qui dégrade injustement les finances publiques locales et risque d'engendrer la fermeture de services publics essentiels à la population.
- Il demande que la Dotation Globale de Fonctionnement soit indexée sur l'inflation et que la contractualisation, si elle est jugée nécessaire, s'opère sur la base d'une relation équitable, équilibrée et concertée entre l'État et les collectivités.
- Il considère qu'il est nécessaire de renforcer le lien entre la fiscalité et le développement des territoires. À ce titre, il est urgent de disposer d'une fiscalité locale, lisible, dynamique, durable, en phase avec la réalité économique, démographique et géographique des territoires.
- Il demande au gouvernement de revenir sur les mesures du PLF 2025 évoquées dans les considérants.

DELIBERATION N°9

Date : 11 décembre 2024

9 - Révision des prix - Salle polyvalente

Monsieur le Maire propose de réviser les prix de location de la salle polyvalente en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

	Tarif 2025
Prêt d'une salle pour une inhumation	Gratuit
BETTEVILLE - Grande salle (140 personnes)	280 €
BETTEVILLE - Grande salle (140 personnes) Jour férié (mardi / mercredi / jeudi)	210 €
BETTEVILLE - Petite salle (60 personnes)	175 €
BETTEVILLE - Deux salles (200 personnes)	400 €
BETTEVILLE - Location lave-vaisselle	53 €
BETTEVILLE - Location vaisselle par personne	1.75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'accepter cette proposition.

DELIBERATION N°10

Date : 11 décembre 2024

10 - Révision des prix - Concessions cimetières

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des concessions des cimetières de BETTEVILLE, FRÉVILLE & MONT DE L'IF comme suit :

Tarifs des concessions des cimetières de BETTEVILLE, FRÉVILLE & MONT DE L'IF

	Tarifs 2025 résidents	Tarifs 2025 non-résidents
Concession pleine terre ou caveau		
1 ^{er} achat (30 ans)	312 €	468 €
Renouvellement (15 ans)	156 €	235 €
Cavurne		
1 ^{er} achat (30 ans)	231 €	347 €
Renouvellement (15 ans)	116 €	174 €
Columbarium		
1 ^{er} achat (30 ans)	924 €	1 386 €
Renouvellement (15 ans)	462 €	693 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'accepter cette proposition.

DELIBERATION N°11

Date : 11 décembre 2024

11 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement 2025

Afin de pouvoir engager les dépenses de 2025 avant les votes des budgets prévus en mars / avril 2025,

Il est proposé d'adopter une délibération autorisant Monsieur le Maire à engager 25% des dépenses en investissement et 100% des dépenses en fonctionnement des budgets 2024 (RAR 2023 déduits).

Chapitre	Vote BP 2024 RAR 2023	25.00%
20	60 583.45€	15 145.86€
21	39 400.00€	9 850.00€
23	147 516.08€	36 876.02€
45	1 049 002.00€	262 250.50€
Total	1 296 501.53€	324 125.38€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'adopter une délibération autorisant Monsieur le Maire à engager 25% des dépenses en investissement et 100% des dépenses en fonctionnement des budgets 2024 (RAR 2023 déduits).

DELIBERATION N°12

Date : 11 décembre 2024

12 – Demande de remboursement – Salle Polyvalente

Une demande de réservation de location de la salle polyvalente de Betteville a été effectuée pour le weekend du 26 & 27 avril 2025 pour un montant de 313€ par Madame MARSAC.

Madame MARSAC souhaite annuler sa réservation.

Une autre demande de réservation a été effectuée aux mêmes dates.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE de rembourser cette réservation d'un montant de 313€ à Madame MARSAC conformément au règlement de la location de la salle polyvalente de Betteville.

DELIBERATION N°13

Date : 11 décembre 2024

13 – Adhésion à l'association Médi-Caux Bus

Vu les articles L 2144-3 du CGCT ;

Vu les articles L6323-1 à L6323-1-15 du code de la santé publique ;

Considérant le projet de création de l'association Médi-Caux Bus, dont les statuts ont été adoptés à l'unanimité lors de l'assemblée constitutive du 5 décembre 2024, et dont la déclaration en préfecture est le 11 décembre 2024 ;

Considérant que cette association a pour objet de répondre à un appel à projets de l'ARS et de France Ruralité, en proposant une solution visant à atténuer le manque de médecins généralistes sur le territoire de la CPTS du Pays de Caux, prioritairement pour les patients en ALD et ceux de plus de 70 ans sans médecin traitant. Des consultations de médecine générale seront organisées quatre à cinq jours par semaine dans diverses communes du territoire de la CPTS du Pays de Caux, soutenu par une équipe de médecins retraités, une secrétaire et une infirmière, avec la mise en place de téléconsultations assistées ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de Saint Martin de l'If de soutenir ce projet innovant et de contribuer à l'amélioration de la santé de ses habitants ;

Considérant que l'adhésion gratuite à cette association s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de la collectivité en matière de santé publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE de délibérer ainsi :

Article 1 : D'adhérer à l'association Médi-Caux Bus, à compter de sa déclaration en préfecture le 11 décembre 2024, et ce jusqu'à ce que la collectivité décide de se retirer.

Article 2 : De déléguer à Monsieur le Maire le soin de signer la convention d'adhésion, précisant notamment les modalités de participation, les droits et devoirs de la collectivité au sein de l'association, dès que celle-ci sera disponible et que l'association sera déclarée.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée à la préfecture et à l'association Médi-Caux Bus.

Article 4 : Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

DELIBERATION N°14

Date : 11 décembre 2024

14 - Décision modificative - Budget principal

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		2804112 (041) : Bâtiments et installations	-8 575,66
		2804182 (041) : Bâtiments et installations	8 575,66
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
681 (043) : Dot aux amort.&aux provisions-	8 575,66		
681 (043) : Dot aux amort.&aux provisions-	-8 575,66		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE d'accepter cette décision modificative.

DELIBERATION N°15

Date : 11 décembre 2024

15 - Location à titre exceptionnel du Foyer Rural de Fréville

Une demande de location exceptionnelle du Foyer rural de Fréville a été émise par le GDMA 76 pour la journée du vendredi 17 janvier 2024 de 10h30 à 15h30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, comme suit :

Mme BIENFAIT Chantal, M. CLECH Jean-Pierre, Mme DEBRAY Chantal, M. DOUVILLE Olivier, M. GAMARD Jean-Marie, M. GARAND Sylvain, M. LECOURT Dominique, M. LEFEBVRE Dominique, M. MALANDAIN Thierry, M. MOTTET Mickael, Mme PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M. SENARD Dominique, Mme DROUAIRE Lucie donne pouvoir à M. DOUVILLE Olivier,

DÉCIDE de louer à titre exceptionnel le foyer rural de Fréville pour cette journée pour un montant de 150 €.

Informations et Questions diverses

- Départ à la retraite de Madame Carole DELAUNAY, bibliothécaire, remplacée par Madame Violette DUVAL.
- Travaux du Bourg de Fréville :
 - Entreprise Réseaux Environnement : arrêt des travaux jeudi 19 décembre 2024 pour reprise le lundi 6 janvier 2025.
 - Entreprise Ramery : arrêt des travaux jeudi 19 décembre 2024 pour reprise le lundi 13 janvier 2025.
- Travaux d'enfouissement des réseaux : phase 1 commencée le lundi 9 décembre 2024, Route des Héberts - Betteville.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h22.

Secrétaire de séance,
M. Olivier DOUVILLE

Le Maire,
M. Sylvain GARAND



